

Charte d'engagement EcoWatt

auprès des collectivités des départements du Var et des Alpes-Maritimes

FONDEMENTS

L'enjeu d'EcoWatt Provence Azur est d'alerter la population des départements du Var, des Alpes-Maritimes et de la Principauté de Monaco sur les risques de coupures lors des pics de consommation en hiver et de les inciter à procéder aux bons gestes énergie, tout en relayant l'information auprès de leur entourage.

Pour l'hiver 2010, les fondateurs de la démarche EcoWatt (RTE, la Préfecture de Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Conseil général du Var, le Conseil général des Alpes-Maritimes, la Principauté de Monaco, l'ADEME et ERDF) ont décidé de mettre à disposition de toutes les collectivités du Var et des Alpes-Maritimes une charte d'engagement.

La présente charte donne aux différents acteurs un cadre de référence. Elle concrétise les actions auxquelles les collectivités s'engagent à procéder en devenant signataires.

L'ENJEU DE LA CHARTE D'ENGAGEMENT ECOWATT

L'enjeu est de faire des collectivités, **des EcoW'acteurs** contribuant concrètement à limiter la consommation d'électricité en cas d'alerte EcoWatt, **et des ambassadeurs** de la démarche sur les départements du Var et des Alpes-Maritimes.

LES 5 ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

Les signataires de la présente charte s'engagent à :

- Inscrire** la collectivité au dispositif d'alerte EcoWatt à partir du site www.ecowatt-provence-azur.fr (formulaire d'inscription en ligne et tableau d'inscription collective à télécharger et à renvoyer à contact@ecowatt-provence-azur.fr).
- Procéder à l'ensemble des bons gestes lors des alertes EcoWatt** (liste non exhaustive sur le site www.ecowatt-provence-azur.fr).
- Nommer un ambassadeur EcoWatt au sein de la collectivité**, qui assurera l'information (alertes EcoWatt et bons gestes énergie) en interne, et relatera les témoignages de l'engagement de sa collectivité vers EcoWatt (voir engagement 5.).
- Relayer l'information auprès des administrés** de la collectivité et les inviter à rejoindre la communauté des EcoW'acteurs.
Des outils de communication (affiches, vignettes, signature e-mail...) vous permettant de relayer l'information sont à votre disposition dans la rubrique « espace comm' » du site www.ecowatt-provence-azur.fr
- Adresser les preuves de son engagement et son témoignage** en tant que signataire de la charte EcoWatt à contact@ecowatt-provence-azur.fr (texte écrit, photo, vidéo ou message sonore) avant la fin de la période hivernale (entre novembre et mars).
Ce témoignage pourra être diffusé sur le site www.ecowatt-provence-azur.fr ou sur tout autre support de communication EcoWatt.

Nom de la collectivité :

Représentant signataire : Mme / Mlle / M. (*rayez la mention inutile*)

Ambassadeur EcoWatt : Mme / Mlle / M. (*rayez la mention inutile*)

Téléphone :

Adresse électronique :

Adresse postale :

Fait à Mie le 24/01/2011


Le président
Christian ESTROSI

Signature

Tampon de la collectivité

Charte à adresser par courrier à RTE Sud-Est – Engagement EcoWatt – 82 Avenue Haïfa, 13008 Marseille